

PROJET
FINAL

NORME
INTERNATIONALE ISO/FDIS
16321-2.2

ISO/TC 94/SC 6

Secrétariat: BSI

Début de vote:
2020-08-11

Vote clos le:
2020-10-06

Protection des yeux et du visage à usage professionnel —

Partie 2: Exigences complémentaires relatives aux protecteurs utilisés pour le soudage et les techniques connexes

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Eye and face protection for occupational use —

*Part 2: Additional requirements for protectors used during welding
and related techniques*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/537874b0-6991-495c-80af-9bb27a0ae8d3/iso-fdis-16321-2-2>

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN



Numéro de référence
ISO/FDIS 16321-2.2:2020(F)

© ISO 2020

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 16321-2.2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/537874b0-6991-495c-80af-9bb27a0ae8d3/iso-fdis-16321-2-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/537874b0-6991-495c-80af-9bb27a0ae8d3/iso-fdis-16321-2-2>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences	2
4.1 Généralités.....	2
4.2 Champ de vision.....	2
4.3 Exigences applicables aux filtres de soudage.....	3
4.3.1 Exigences relatives aux facteurs de transmission et numéros d'échelon.....	3
4.3.2 Diffusion à petit angle (facteur de luminance réduit).....	4
4.3.3 Solidité minimale des filtres de soudage non montés (essai sous charge statique).....	5
4.3.4 Résistance au rayonnement UV.....	5
4.4 Filtres de soudage automatiques.....	6
4.4.1 Généralités.....	6
4.4.2 Exigences relatives aux facteurs de transmission.....	6
4.4.3 Variation dans le temps du facteur de transmission dans le visible des filtres de soudage automatiques.....	7
4.4.4 Variation du facteur de transmission dans le visible pour les filtres de soudage automatiques.....	8
4.4.5 Temps de commutation et temps de maintien des filtres de soudage automatiques.....	9
4.4.6 Commande manuelle de la classe de protection à l'état foncé.....	10
4.4.7 Résistance à l'exposition thermique des filtres de soudage automatiques.....	10
4.4.8 Sensibilité optique de détection d'arc de soudage par des filtres de soudage automatiques (exigence facultative).....	11
4.4.9 Résistance à la détérioration des surfaces par des fines particules volantes (exigence facultative).....	11
5 Exigences applicables aux casques de soudage, aux écrans à main pour le soudage, aux montures de soudage et aux supports de soudage	11
5.1 Exigences optiques.....	11
5.1.1 Facteur de transmission de la zone non recouverte par un filtre.....	11
5.1.2 Facteur de réflexion dans le visible des casques de soudage et des masques de soudeur à main.....	12
5.2 Exigences physiques et mécaniques.....	12
5.2.1 Zone à protéger pour les casques de soudage.....	12
5.2.2 Étanchéité lumineuse des protecteurs de soudage.....	12
5.2.3 Résistance aux chutes des protecteurs de soudage.....	12
5.2.4 Isolation électrique des casques de soudage et des écrans à main pour le soudage.....	12
5.2.5 Résistance à la pénétration par des solides chauds des casques de soudage et des masques de soudeur à main.....	13
5.2.6 Dimensions et masse des écrans à main pour le soudage.....	13
6 Marquage des protecteurs de soudage	13
6.1 Généralités.....	13
6.2 Marquages obligatoires des filtres de soudage.....	13
6.3 Marquages obligatoires des protecteurs de soudage à l'exception des filtres de soudage.....	14
6.4 Marquages facultatifs des filtres de soudage.....	14
6.5 Marquages facultatifs des protecteurs de soudage à l'exception des filtres de soudage.....	14
6.6 Exemples de marquages.....	15
7 Informations devant être fournies par le fabricant	15

Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement 2016/425	17
Bibliographie	19

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 16321-2.2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/537874b0-6991-495c-80af-9bb27a0ae8d3/iso-fdis-16321-2-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/537874b0-6991-495c-80af-9bb27a0ae8d3/iso-fdis-16321-2-2>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir, www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par l'ISO/TC 94, *Sécurité individuelle — Équipements de protection individuelle*, sous-comité SC 6, *Protection des yeux et du visage*.

Cette première édition de l'ISO 16321-2 annule et remplace l'ISO 4850:1979.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 16321 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

La présente famille de documents a été élaborée en réponse à la demande émanant de parties prenantes du monde entier d'établir des exigences minimales et des méthodes d'essai pour les protecteurs des yeux et du visage commercialisés à l'international. L'ISO 4007 fournit les termes et définitions pour tous les différents types de produits. Les méthodes d'essai sont définies dans la série ISO 18526, tandis que les exigences relatives aux protecteurs des yeux et du visage figurent dans la série ISO 16321. Les protecteurs oculaires pour des sports spécifiques sont principalement couverts par la série de normes ISO 18527. Un document guide, l'ISO 19734, pour le choix, l'utilisation et l'entretien des protecteurs des yeux et du visage est en cours d'élaboration.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/FDIS 16321-2.2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/537874b0-6991-495c-80af-9bb27a0ae8d3/iso-fdis-16321-2-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/537874b0-6991-495c-80af-9bb27a0ae8d3/iso-fdis-16321-2-2>

Protection des yeux et du visage à usage professionnel —

Partie 2:

Exigences complémentaires relatives aux protecteurs utilisés pour le soudage et les techniques connexes

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences complémentaires applicables au matériau, à la conception, aux performances et au marquage des protecteurs des yeux et du visage destinés à assurer une protection des yeux et du visage des personnes contre les risques professionnels, tels que le rayonnement optique, les impacts de particules et fragments projetés, et les solides chauds, survenant au cours des opérations de soudage et autres techniques connexes. Les autres exigences applicables pour les protecteurs de soudage sont données dans l'ISO 16321-1.

Le présent document s'applique également aux protecteurs de soudage utilisés dans les établissements de formation.

Le présent document s'applique également aux protecteurs des yeux et du visage utilisés pour des tâches de type professionnel, qui sont exécutées de la même manière que dans un cadre professionnel, par exemple le bricolage.

2 Références normatives

[ISO/FDIS 16321-2.2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/537874b0-6991-495c-80af-9621ad662150/iso-16321-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/537874b0-6991-495c-80af-9621ad662150/iso-16321-2>

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 4007, *Équipement de protection individuelle — Protection des yeux et du visage — Vocabulaire*

ISO 16321-1:—, *Protection des yeux et du visage à usage professionnel — Partie 1: Exigences générales*

ISO 18526-2:2020, *Protection des yeux et du visage — Méthodes d'essai — Partie 2: Propriétés optiques physiques*

ISO 18526-3:2020, *Protection des yeux et du visage — Méthodes d'essai — Partie 3: Propriétés physiques et mécaniques*

ISO 18526-4, *Protection des yeux et du visage — Méthodes d'essai — Partie 4: Fausses têtes*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 4007 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

4 Exigences

4.1 Généralités

Seules les exigences qui diffèrent ou viennent en complément des spécifications de l'ISO 16321-1 sont données dans le présent document.

Les exigences suivantes de l'ISO 16321-1:— doivent être respectées:

- 4.2 à 4.6: exigences générales applicables aux protecteurs;
- 5.2: puissance optique et déviation prismatique;
- 6.1: détection des feux de signalisation, facultative;
- 6.4: uniformité du facteur de transmission dans le visible (non applicable aux filtres de soudage automatiques);
- 7.2: serre-tête et harnais;
- 7.3: qualité de matériau et de surface des verres, visières et filtres;
- 7.4: niveau d'impact de base (pour casques de soudage, écrans à main, montures ou supports);
- 7.7: résistance à la corrosion, le cas échéant;
- 7.8: résistance à l'inflammation;
- 7.9: pénétration des ouvertures de ventilation et espaces, le cas échéant;
- 7.10: résistance aux chocs à grande vitesse, niveaux d'impact C, D, E, facultative;
- 7.11: impact de masse élevée, niveau d'impact HM, facultative.

Les exigences complémentaires spécifiées dans le présent document doivent être satisfaites.

Les protecteurs de soudage¹⁾ décrits dans le présent document sont destinés à être utilisés à des températures comprises entre -5 °C et $+55\text{ °C}$. Les exigences physiques et mécaniques sont généralement spécifiées à des températures normales ($23 \pm 5\text{ °C}$).

Afin de s'assurer que des aspects critiques de la protection ne sont pas compromis par des températures proches des valeurs extrêmes de la plage normale des environnements professionnels de $(-5 \pm 2)\text{ °C}$ à $(+55 \pm 2)\text{ °C}$, des exigences optiques, physiques et mécaniques aux températures extrêmes sont incluses (parfois à titre facultatif) dans le présent document. Ces exigences peuvent également être prévues par les fabricants pour valider les revendications de protection à des températures inférieures à $(-5 \pm 2)\text{ °C}$ et/ou supérieures à $(+55 \pm 2)\text{ °C}$.

4.2 Champ de vision

Les protecteurs, en position au porté, doivent garantir, devant chaque œil, un champ de vision dégagé minimal de 8° sur le plan temporal et de 15° sur le plan nasal dans le méridien horizontal, et d'un total de 24° dans le méridien vertical, tel que mesuré au centre du sommet de la cornée de la fausse tête, conformément à l'ISO 18526-3:2020, 6.2.

Les filtres de soudage à zone de vision périphérique doivent commencer à au moins 45° sur le plan temporal par rapport à la position linéaire du regard. Cette exigence doit être mesurée conformément à l'ISO 18526-3:2020, 6.2, en utilisant la fausse tête appropriée.

1) Pour les besoins du présent document, le terme «protecteur de soudage» est utilisé comme synonyme de casques de soudage, écrans à main pour le soudage, lunettes-masques pour le soudage, lunettes à branches pour le soudage, ainsi que les montures et supports associés, y compris les filtres de soudage.

4.3 Exigences applicables aux filtres de soudage

4.3.1 Exigences relatives aux facteurs de transmission et numéros d'échelon

4.3.1.1 Généralités

Les filtres de soudage sont destinés à assurer une protection contre le rayonnement généré par divers procédés de soudage, qui émettent de grandes quantités de rayonnement dans les plages spectrales UV, visibles et IR. Il existe donc des exigences applicables aux UV et aux IR, ainsi qu'à l'éblouissement dans la plage spectrale visible, qui sont prises en compte en imposant des numéros d'échelon spécifiques.

Les filtres de soudage doivent être soumis à essai conformément à l'ISO 18526-2:2020, Article 6, paragraphes 7.1 et 7.3, et Articles 8 et 10, et être classifiés selon les indications du Tableau 1.

Pour la détermination du facteur de transmission dans le visible des filtres de soudage, les valeurs de facteur de transmission dans le visible sont basées sur la répartition spectrale de l'illuminant A normalisé CIE (voir ISO 11664-2) et d'un observateur (2°) CIE de référence (1931) (voir ISO/IEC 11664-1).

4.3.1.2 Exigences relatives aux facteurs de transmission et numéros d'échelon

Les numéros d'échelon des filtres de soudage sont définis sur la base de la valeur du facteur de transmission dans le visible donnée dans le Tableau 1.

Les exigences relatives au facteur de transmission spectrale sont données dans le Tableau 1 et le facteur de transmission de la lumière bleue τ_B doit être inférieur au facteur de transmission dans le visible $\tau_{v,A}$.

Tableau 1 — Exigences relatives aux facteurs de transmission des filtres de soudage

Numéro d'échelon	Facteur de transmission spectrale $\tau(\lambda)$			Facteur de transmission dans le visible $\tau_{v,A}$	Facteur de transmission IR-A τ_{IRA}	Facteur de transmission proche IR τ_{NIR}
	200 nm $\leq \lambda \leq$ 313 nm % maximal	313 nm $< \lambda \leq$ 365 nm % maximal	365 nm $< \lambda \leq$ 400 nm % maximal	380 nm $\leq \lambda \leq$ 780 nm %	780 nm $\leq \lambda \leq$ 1 400 nm % maximal	780 nm $\leq \lambda \leq$ 3 000 nm % maximal
W1,2	0,000 3	50	$\tau_{v,A}$	100 $> \tau_{v,A} \geq$ 74,4	30	30
W1,4	0,000 3	35		74,4 $> \tau_{v,A} \geq$ 58,1	25	25
W1,7	0,000 3	22		58,1 $> \tau_{v,A} \geq$ 43,2	20	20
W2	0,000 3	14		43,2 $> \tau_{v,A} \geq$ 29,1	15	15
W2,5	0,000 3	6,4		29,1 $> \tau_{v,A} \geq$ 17,8	12	12
W3	0,000 3	2,8		17,8 $> \tau_{v,A} \geq$ 8,5	9	9
W4	0,000 3	0,95		8,5 $< \tau_{v,A} \geq$ 3,2	5	5
W5	0,000 3	0,30		3,2 $< \tau_{v,A} \geq$ 1,2	3,5	3,5
W6	0,000 3	0,10		1,2 $< \tau_{v,A} \geq$ 0,44	1,5	1,5
W7	0,000 3	0,050		0,44 $> \tau_{v,A} \geq$ 0,16	1	1
W8	0,000 3	0,025		0,16 $> \tau_{v,A} \geq$ 0,061	1	1
W9	0,000 3	0,012		0,061 $> \tau_{v,A} \geq$ 0,023	1	1
W10	0,000 3	0,006		0,023 $> \tau_{v,A} \geq$ 0,008 5	1	1
W11	0,000 3	0,003 2		0,008 5 $> \tau_{v,A} \geq$ 0,003 2	1	1
W12	0,000 3	0,001 2	0,003 2 $> \tau_{v,A} \geq$ 0,001 2	1	1	
W13	0,000 3	0,000 44	0,001 2 $> \tau_{v,A} \geq$ 0,000 44	1	1	
W14	0,000 16	0,000 16	0,000 44 $> \tau_{v,A} \geq$ 0,000 16	1	1	

NOTE Le mesurage des valeurs de facteur de transmission spectrale comprises entre 2 800 nm et 3 000 nm peut nécessiter de purger le spectrophotomètre avec de l'azote sec afin de réduire l'influence des molécules d'eau dans l'air sur les valeurs de facteur de transmission.

Tableau 1 (suite)

Numéro d'échelon	Facteur de transmission spectrale $\tau(\lambda)$			Facteur de transmission dans le visible $\tau_{v,A}$	Facteur de transmission IR-A τ_{IRA}	Facteur de transmission proche IR τ_{NIR}
	200 nm $\leq \lambda \leq$ 313 nm % maximal	313 nm $< \lambda \leq$ 365 nm % maximal	365 nm $< \lambda \leq$ 400 nm % maximal	380 nm $\leq \lambda \leq$ 780 nm %	780 nm $\leq \lambda \leq$ 1 400 nm % maximal	780 nm $\leq \lambda \leq$ 3 000 nm % maximal
W15	0,000 061	0,000 061		0,000 16 $> \tau_{v,A} \geq$ 0,000 061	1	1
W16	0,000 023	0,000 023		0,000 061 $> \tau_{v,A} \geq$ 0,000 023	1	1

NOTE Le mesurage des valeurs de facteur de transmission spectrale comprises entre 2 800 nm et 3 000 nm peut nécessiter de purger le spectrophotomètre avec de l'azote sec afin de réduire l'influence des molécules d'eau dans l'air sur les valeurs de facteur de transmission.

4.3.1.3 Marquage des filtres de soudage

Les filtres de soudage qui satisfont aux exigences relatives aux facteurs de transmission données dans le [Tableau 1](#) doivent être marqués de la lettre de code W. La lettre de code W renvoie aux filtres de soudage qui peuvent affecter la détection des feux de signalisation et qui ne présentent aucun facteur de réflexion renforcé dans la plage spectrale des infrarouges.

La lettre de code WL se rapporte aux filtres de soudage qui n'altèrent que de façon limitée la détection des feux de signalisation.

NOTE Des informations sur les numéros d'échelon appropriés à utiliser pour les applications de soudage spécifiques et les applications connexes, sont données dans l'ISO 19734²⁾ pour le choix, l'utilisation et l'entretien des protecteurs des yeux et du visage.

4.3.1.4 Exigences complémentaires applicables aux filtres de soudage à vision périphérique

Les fabricants doivent identifier le filtre de soudage le plus foncé qui puisse être utilisé avec le protecteur de soudage muni de filtres de soudage à vision périphérique.

Outre les exigences mécaniques et thermiques du protecteur de soudage complet, les filtres de soudage à vision périphérique doivent satisfaire aux exigences suivantes lorsque les facteurs de transmission sont mesurés conformément à l'ISO 18526-2:2020, Article 6, en utilisant les méthodes d'essai applicables conformément à l'ISO 18526-2:2020, Articles 7 à 10:

- le facteur de transmission de la lumière bleue d'un filtre de soudage à vision périphérique, τ_B , doit être inférieur à 5 000 fois la valeur du facteur de transmission dans le visible du filtre le plus foncé identifié par le fabricant;
- le facteur de transmission spectrale maximal dans l'ultraviolet et le facteur de transmission maximal dans le proche infrarouge τ_{NIR} des filtres de soudage à vision périphérique doivent être conformes à la valeur donnée dans le [Tableau 1](#) pour le filtre de soudage le plus foncé identifié par le fabricant.

NOTE Dans les situations où d'autres soudeurs travaillent à proximité et dans les situations où la lumière réfléchie peut traverser le filtre de soudage à vision périphérique, il peut être préférable de revêtir ces filtres.

4.3.2 Diffusion à petit angle (facteur de luminance réduit)

Le facteur de luminance réduit l^* des filtres de soudage ne doit pas être supérieur à $1,0 \text{ (cd}\cdot\text{m}^{-2}) \cdot \text{lx}^{-1}$, lorsqu'il est mesuré conformément à l'ISO 18526-2:2020, 14.2.

Pour les filtres de soudage automatiques, le facteur de luminance réduit doit être appliqué à l'état clair et à tous les états foncés nominaux. Une valeur supérieure allant jusqu'à $3,0 \text{ (cd}\cdot\text{m}^{-2}) \cdot \text{lx}^{-1}$ est admise pour les filtres de soudage automatiques, mais si la valeur est comprise entre $1,0 \text{ (cd}\cdot\text{m}^{-2}) \cdot \text{lx}^{-1}$

2) En cours d'élaboration (stade à la date de publication: ISO/CD 19734:2019).

et $3,0 \text{ (cd}\cdot\text{m}^{-2}) \cdot \text{lx}^{-1}$, le marquage ISO 7000-1641 doit être apposé sur le produit et la note suivante doit figurer dans les informations à fournir par le fabricant:



INFORMATION La lumière diffuse peut dégrader le contraste de la tâche au cours du soudage.

4.3.3 Solidité minimale des filtres de soudage non montés (essai sous charge statique)

Sauf indication contraire, le filtre de soudage doit être soumis à essai conformément à l'ISO 18526-3:2020, 7.2.1, puis être examiné par un observateur dûment formé.

Au cours des essais, le filtre de soudage ne doit ni se rompre ni se déformer, comme décrit ci-dessous:

- a) rupture: un filtre de soudage est réputé rompu si:
 - il se fend sur toute son épaisseur en au moins deux morceaux distincts; ou
 - un observateur formé peut observer soit un morceau de matière détaché de la surface du filtre de soudage opposée à celle sur laquelle la force a été appliquée, soit un défaut de surface correspondant sur cette surface opposée;
- b) déformation: un filtre de soudage est réputé avoir subi une déformation si une marque apparaît sur le matériau indicateur de contact du côté opposé à celui qui a été contact avec la bille.

4.3.4 Résistance au rayonnement UV

Après une exposition dans les conditions de l'ISO 18526-3:2020, 6.8.3:

- a) la variation relative du facteur de transmission dans le visible ne doit pas dépasser les valeurs indiquées dans le [Tableau 2](#);
- b) la valeur du facteur de luminance réduit des filtres de soudage ne doit pas dépasser les valeurs indiquées en 4.3.2;
- c) toutes les exigences applicables en matière de rayonnement UV et/ou IR pour la valeur $\tau_{v,A}$ initiale doivent être satisfaites.

Tableau 2 — Changement relatif admissible du facteur de transmission dans le visible à l'issue de l'essai de résistance au rayonnement ultraviolet

Facteur de transmission dans le visible initial $\tau_{v,A}$ ($380 \text{ nm} \leq \lambda \leq 780 \text{ nm}$) %	Changement relatif admissible du facteur de transmission dans le visible des filtres de soudage ^a %
$100 > \tau_{v,A} \geq 17,8$	±5
$17,8 > \tau_{v,A} \geq 0,44$	±10
$0,44 > \tau_{v,A} \geq 0,023$	±15
$0,023 > \tau_{v,A} \geq 0,001 2$	±20
$0,001 2 > \tau_{v,A} \geq 0,000 023$	±30

^a Calculé par rapport à la valeur initiale